

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE***A l'issue du**Séminaire Régional pour le Renforcement des Capacités en matière de sécurité alimentaire et de Biotechnologies en Afrique : Nécessité d'un cadre de régulation efficace**Organisé par**La Représentation Afrique de l'Organisation Internationale des Consommateurs**Du 15 au 18 Octobre 2005 à Accra, Ghana*

---

***Biosécurité : La nécessité d'un cadre réglementaire***

La rencontre s'est concentrée sur la nécessité pour les pays africains d'adopter et de mettre en œuvre des législations sur la biosécurité avant de considérer l'introduction d'OGM dans l'agriculture et l'alimentation.

Certaines des principales caractéristiques qui ont été jugées nécessaires incluent :

- l'utilisation du principe de précaution,
- l'évaluation des risques à rendre réellement effective, avant que les OGM ne soient autorisés ;
- la considération des régimes de responsabilité et de réparation ;
- l'étiquetage et la traçabilité.

Il a été souligné que la loi Modèle Africaine préparée et adoptée par les Chefs d'Etat de l'Union Africaine en 2001 est un modèle pertinent à considérer par les pays africains, dans le cadre de la préparation de la législation sur la biosécurité.

Malheureusement, actuellement certains pays africains sont entrain de mettre en œuvre une législation sur la biosécurité qui n'est pas en adéquation avec la considération des risques liés à l'introduction des cultures génétiquement modifiées, mais qui sont plutôt des actes considérés comme des tampons pour l'approbation des OGM.

***Le cas du Burkina Faso***

En ce moment, des discussions sont en cours à propos de la possible introduction du coton Bt génétiquement modifié au Burkina Faso, et ceci, avant que le Burkina Faso n'ait adopté sa propre législation sur la biosécurité.

Selon Mariam Mayet du Centre Africain de Biosécurité, les paysans pauvres d'Afrique du Sud qui ont cultivé le coton génétiquement modifié n'ont pas eu de bénéfices. Malgré les promesses du contraire, ils utilisent toujours des pesticides et font face à divers problèmes liés aux insectes ravageurs.

Le coton génétiquement modifié n'est pas ce dont les paysans ont besoin. Les paysans africains ont besoin des choses élémentaires : l'accès à l'eau, les soutiens aux paysans, plus de choix et par-dessus tout, les meilleurs prix pour leurs récoltes.

### ***La contamination***

Selon David Cuming, Responsable de la campagne contre les OGM pour l'Organisation Internationale des Consommateurs, la suggestion d'introduire le coton génétiquement modifié au Burkina est prématurée et irresponsable.

L'introduction des cultures génétiquement modifiées entraînera inévitablement la contamination des champs et des aliments avoisinants les OGM. A long terme, ceci aura un impact sur le droit des consommateurs à choisir entre les OGM et les aliments sans OGM. A court terme, cultiver les plantes génétiquement modifiées peut aussi avoir un impact sur le pouvoir des paysans à exporter leurs produits agricoles vers l'Union Européenne et d'autres pays.

### ***Les alternatives aux OGM***

Les participants à cet atelier ont également été édifiés au sujet des alternatives relatives à la technologie conduisant aux OGM, lesquelles alternatives sont à la fois durables et ont permis aux paysans africains de nourrir les consommateurs africains depuis des milliers d'années.

Ces technologies alternatives incluent les variétés de plantes cultivées résistantes aux insectes et aux virus, et qui sont adaptées aux conditions écologiques, sociales et culturelles de différents pays.

Selon Jeanne Zoundjihékon de GRAIN, les techniques de biotechnologies modernes qui n'impliquent pas les modifications génétiques ont conduit à des bénéfices pour les paysans et consommateurs africains ; c'est le cas de la création du riz NERICA, issu du croisement entre un riz africain et un riz asiatique.

Dans la lutte contre les insectes ravageurs, d'autres techniques endogènes qui n'impliquent pas des OGM existent pour les paysans africains. Celles-ci incluent :

- la lutte étagée ciblée,
- le traitement sur seuil,
- la gestion intégrée des producteurs et des déprédateurs, .....

### ***Pour plus d'informations, Merci de prendre contact avec :***

- Amadou Kanouté, Directeur Régional du Bureau Afrique de l'Organisation Internationale des Consommateurs (CI – RAF) - [ackanoute@yahoo.com](mailto:ackanoute@yahoo.com)
- Frederick Aye, Association des Consommateurs du Ghana - [sonsumersghana@yahoo.com](mailto:sonsumersghana@yahoo.com)
- David Cuming – Responsable de la Campagne internationale contre les OGM de l'Organisation Internationale des Consommateurs - [dcuming@consint.org](mailto:dcuming@consint.org)
- Mariam Mayet, Directrice du Centre Africain de Biosécurité – [mariammayet@mweb.co.za](mailto:mariammayet@mweb.co.za)
- Salimata Diarra Coulibaly, Présidente d'ASCOMA (Association des Consommateurs du mali), Membre du Conseil de l'Organisation Internationale des Consommateurs – [ascoma70@yahoo.fr](mailto:ascoma70@yahoo.fr)
- Jeanne Zoundjihékon, GRAIN, Chargé de Programme en Afrique Francophone – [jeanne@grain.org](mailto:jeanne@grain.org).